

Procédures lors d'une demande financière à la municipalité

Principes de base : Qu'il s'agisse d'un organisme, de l'initiative d'un individu ou d'une entreprise située sur le territoire de la municipalité, un formulaire d'aide financière dûment complété est exigé lorsqu'il est question d'une subvention pour le fonctionnement, l'aide à la tenue d'activités ou la réalisation de projets spéciaux.

Il existe deux moments pour faire une demande, annuellement lors de l'opération budgétaire de la municipalité (normalement utilisé pour le fonctionnement des activités des organismes) et en tout temps pendant le reste de l'année pour des activités ou des projets ponctuels. Il n'est pas ici question de remplir de formulaire pour des cotisations ou des donations à des organisations.

Dépendant de la nature de la demande d'aide financière, la municipalité peut exiger une participation du demandeur, des documents complémentaires et la signature d'un protocole d'entente. Tout organisme demandeur parrainé par la municipalité ou dont le fonctionnement dépend de la municipalité doit déposer les états financiers et des prévisions budgétaires.

Pascal Binet, maire
Mis-à-jour 30 août 2016

Étapes d'une demande d'aide financière :

- Se procurer et compléter un formulaire (sur le site internet de la municipalité ou directement au bureau municipal).
- Joindre tout document essentiel pour l'étude de la demande
 - o Des prévisions budgétaires et un petit texte expliquant les retombées du projet pour la communauté et/ou le retour sur investissement sont exigés
 - Précision : Une contribution du milieu (autres sources de revenus non-municipales) peut être exigée tout dépendant de la portée et de la nature du projet. Cette contribution pourrait être en nature (aide technique, bénévolat, ...) ou en espèces (en argent) et sera déterminée lors de l'étude du projet.
- Signer et acheminer la demande d'aide financière dûment complétée avec tous les documents exigés au bureau municipal.
 - Précision : Le conseil municipal ou un comité consultatif étudiera la demande d'aide financière dans le cas où c'est l'organisme qui est responsables des travaux. Un avis écrit sera produit.
- Attendre un avis officiel de la municipalité avant d'engager les premières dépenses et/ou de débiter les travaux.
 - Précision : Dans le cas d'une réponse favorable, la municipalité peut faire acheminer directement la totalité de l'aide financière ou décider de rembourser les montants correspondants que sur réception de pièces justificatives.
 - o Important : Le demandeur peut devoir signer un protocole d'entente stipulant les clauses à respecter ainsi qu'un engagement à investir les sommes ce à quoi elles ont été octroyées et fournir tous documents complémentaires exigés par la municipalité.
 - Précision : Dépendant de l'importance du montant accordé, une première tranche de financement de 33% des coûts admissibles du projet peuvent être versés au demandeur après la signature du protocole. Une deuxième tranche de financement équivalent à 33% des coûts admissibles peut être libérée seulement après le début des travaux et sur réception des factures.
 - o Important : Dans le cas où les dépenses ne sont pas réalisées en conformité avec la demande, la municipalité ordonne l'arrêt des travaux et/ou des paiements et peut exiger le remboursement des montants versés et de remettre en état les lieux avant lesdits travaux aux frais du demandeur.
- Déposer, s'il y a lieu, une reddition de comptes à la fin du projet. La municipalité atteste ainsi de la réalisation des travaux et vérifie les dépenses et verse la dernière tranche de financement le cas échéant.
 - Précision : La municipalité demande un bilan financier du projet et peut exiger l'ensemble des factures.
 - Précision : La municipalité n'acceptera pas systématiquement les dépassements de coûts. Dans le cas où le projet s'est fait à coût moindre, la demande d'aide financière sera diminuée dans la même proportion.
- Le conseil municipal exige que soit mentionnée la contribution de la municipalité au dit projet selon les exigences établies entre les parties.

Demande d'aide financière à la municipalité – budget annuel 2017

(à déposer avant octobre)

Nom de l'entité : _____

Personne responsable et coordonnées : _____

Quel est le budget annuel du comité : _____ \$

Quelle est la réserve ou les fonds cumulé à ce jour : _____ \$

Quelle est l'aide demandée à la municipalité : _____ \$

Est-ce une aide de fonctionnement annuel ou pour un ou des projets en particulier

Justification de la demande :

- L'aide sert à réaliser les activités ou actions suivantes :

Lesquelles : _____

Le coût total du projet : _____ \$

NB : N'hésitez pas d'utiliser une autre feuille pour détailler votre demande et ne pas oublier de joindre les documents nécessaires à l'étude du dossier.

- L'aide sert à payer le loyer, l'électricité, autres frais d'opérations : oui non

Lesquels : _____

Coût : _____ \$

- L'aide sert à acheter du matériel : oui non

Lesquels : _____

Coût : _____ \$

- L'aide sert à payer des salaires : oui non

Lesquels : _____

Coût : _____ \$

- Les activités de l'organisme sont-elles ouvertes à tous ? oui non

- Les activités de l'organisme œuvrent au mieux-être de la communauté dans le secteur suivant :

Aîné Famille Jeunes Loisirs et culture Économie Communautaire

Environnement Tourisme Autres : _____

Signature : _____ Date : _____

Réservé à l'administration municipale Approuvée Rejetée En attente

Avis du conseil municipal Avis d'un comité consultatif _____

Remarques : _____

Signature : _____ Date : _____